

Date de dépôt : 6 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Quel est le nombre et le montant des abonnements de l'Etat de Genève à des journaux ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 avril 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'Etat de Genève, par ses services, départements et autres entités, a souscrit un grand nombre d'abonnements à des journaux. Cela a un coût non négligeable, à un moment où toutes les dépenses doivent être examinées attentivement.

Depuis la disparition des très regrettés « La Suisse » et « Le Journal de Genève », il ne reste que deux quotidiens édités à Genève, dont l'un est manifestement favorisé par rapport à l'autre. Si une hausse budgétaire n'est pas envisageable vu la situation, un rééquilibrage pourrait être choisi pour le titre le moins favorisé, dans le sens de la pluralité de la presse.

Il convient de disposer des données les plus précises sur cette dépense trop souvent occultée de l'Etat.

Combien d'abonnements, et pour quel montant (y compris les formules électroniques), ont été souscrits auprès de la « Tribune de Genève » et respectivement du « Courrier », pour le petit Etat et le grand Etat ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2014, le nombre d'abonnements « papier » et « électroniques » souscrits, pour les 7 départements, auprès de la *Tribune de Genève* et du journal *Le Courrier* a été respectivement de 170 pour un montant total de 62 154 francs, et de 66 pour un montant total de 21 204 francs.

Le nombre d'abonnements auprès de la *Tribune de Genève* et du *Courrier* ainsi que le montant total correspondant pour le grand Etat ne peuvent être fournis dans le délai imparti.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP